

Légende

- Zone d'étude
- Rayon 2 km
- SITES CASIAS
- Secteurs d'informations sur les sols
- ♥ Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL)
- Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL)

I.17. SYNTHÈSE SUR LA VULNÉRABILITÉ ET LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX

La vulnérabilité et la sensibilité des milieux étudiés, établies au regard des informations recueillies, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14. Synthèse sur la vulnérabilité et la sensibilité des milieux

Milieu	Vulnérabilité	Sensibilité
Sols	<p>Non</p> <p>Absence d'activité à risque sur le site Les surfaces intérieures et les voiries sont imperméabilisées</p> <p>Absence d'activité à risques en amont du site (CASIAS / Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée)</p>	<p>Oui (Présence de travailleurs sur site)</p>
Eaux souterraines	<p>Oui</p> <p>Nappe alluviale de la basse Durance présente à 3 m de profondeur avec un recouvrement limoneux peu protecteur</p>	<p>Moyenne</p> <p>Absence de captages AEP d'après l'ARS PACA. D'après la BNPE 3 captage AEP sont présents en latéral hydraulique dans un rayon de 2 km autour du site.</p> <p>Présence d'un forage sur site utilisé pour le lavage des salades. Les analyses réalisées annuellement sur ce captage ne montrent aucune contamination des eaux souterraines au droit du site.</p>
Eaux superficielles	<p>Oui</p> <p>La Durance s'écoule en aval hydraulique à 2,8 km au nord du site.</p> <p>Les autres cours d'eau situés autour du site sont situés en latéral ou en amont hydraulique.</p>	<p>Oui</p> <p>Un prélèvement d'eau superficielle à usage agricole est présent en aval hydraulique du site.</p> <p>Des pratiques de pêche ne peuvent être exclues dans la Durance</p>
Milieux naturels	<p>Oui</p> <p>5 zones naturelles sont situées en aval hydraulique du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone NATURA 2000 - ZPS la Durance à 2,2 km en aval hydraulique • Zone NATURA 2000 - ZSC - La Durance à 2,2 km en aval hydraulique • ZICO - Basse vallée de la Durance à 2,2 km en aval hydraulique • ZNIEFF de type 1 - La basse Durance à la confluence de l'Anguillon à 2,6 km en aval hydraulique • ZNIEFF de type 2 - La basse Durance à 2,6 km en aval hydraulique 	

SCHÉMA CONCEPTUEL

Le risque sanitaire induit par un site pollué est la résultante d'une combinaison de trois facteurs complémentaires, à savoir le potentiel danger de la source de pollution, l'existence de voies de transfert et la possibilité d'atteinte d'une cible. Selon cette approche, il n'y a risque que s'il existe simultanément une source dangereuse, un mode de transfert, une cible et un milieu d'exposition final.

L'étude historique et documentaire n'a pas mis en évidence de composés pouvant être à l'origine d'une pollution au droit du futur projet. Ainsi, en l'absence de zone à risque de pollution, il n'est pas recommandé de réaliser un schéma conceptuel d'exposition.

CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS

Dans le cadre de la vente d'un site actuellement exploité par la société IDYL localisé au sis 1 054 Chemin du Barret ZA La Chaffine sur la commune de Châteaurenard (13), la société IDYMO a mandaté KALIÈS afin de réaliser une étude historique et documentaire.

D'après la visite de site du 22 mai 2023, l'étude de l'historique du site et des données recueillies (contexte environnementale et sites potentiellement pollués à proximité), aucune zone source potentielle de pollution n'a pu être mise en évidence. Ainsi en l'absence de source de pollution potentielle lors de la visite de site et en l'absence de la mise en évidence d'une ancienne activité polluante dans l'historique au droit du site, le site peut être considéré comme banalisable.

L'étude historique et documentaire n'a mis en évidence aucune zone présentant un risque de pollution des sols au droit du site. Aucune préconisation particulière n'est donc formulée.

MÉTHODOLOGIE

L'étude documentaire a été élaborée sur la base d'une consultation des sources suivantes :

- Visite du site en compagnie de M. PUECH (dirigeant société Ydil) et de M. TESTANIERE (directeur FP2I) et des alentours dans un rayon de 2 km le 22 mai 2023. Le compte-rendu est présenté en annexe 1,
- IGN (cartes IGN, photographies aériennes anciennes, etc.),
- Archives départementales des Bouches-du-Rhône,
- Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Banque de données du Sous-Sol (BSS) du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM),
- Bases de données CASIAS, Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée et SIS,
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée-Corse,
- Agence Régionale de Santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) du muséum national d'histoire naturelle,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- Météo-France,
- Archives de la société Ydil,
- Archives de KALIÈS.

LIMITES D'UTILISATION DU RAPPORT

Les recherches historiques et documentaires permettent d'identifier des zones potentiellement impactées et des zones sources de pollution potentielle. Cependant, des incertitudes existent car le site n'est observé qu'à un moment précis et l'étude historique est basée sur les documents et témoignages disponibles au moment de l'étude. Les sources d'informations externes ne sont pas garanties par KALIÈS.

ANNEXES

- Annexe 1. Compte rendu de visite de site
- Annexe 2. Photographies aériennes historiques
- Annexe 3. Coupe lithologique du sondage de la BSS
- Annexe 4. Analyses des eaux du forage du site
- Annexe 5. Extrait cartographique du risque d'inondation

ANNEXE 1. COMPTE RENDU DE VISITE DE SITE

QUESTIONNAIRE DE VISITE DE SITE

Auteur : CD

Date : 22/05/2023

Personne(s) rencontrée(s)		
Nom/Prénom	Organisme	Coordonnées
Franck TESTANIERE	fp2i	0689852137
Philippe Puech	IDYL	0611131520

Documents concernant le site :

- Récépissé ICPE du 14 mars 2007

1. LOCALISATION

Commune : Châteaurenard

Département : 13

Adresse : 1054 chemin du Barret - ZA La Chaffine

Coordonnées géographiques (Lambert 93)

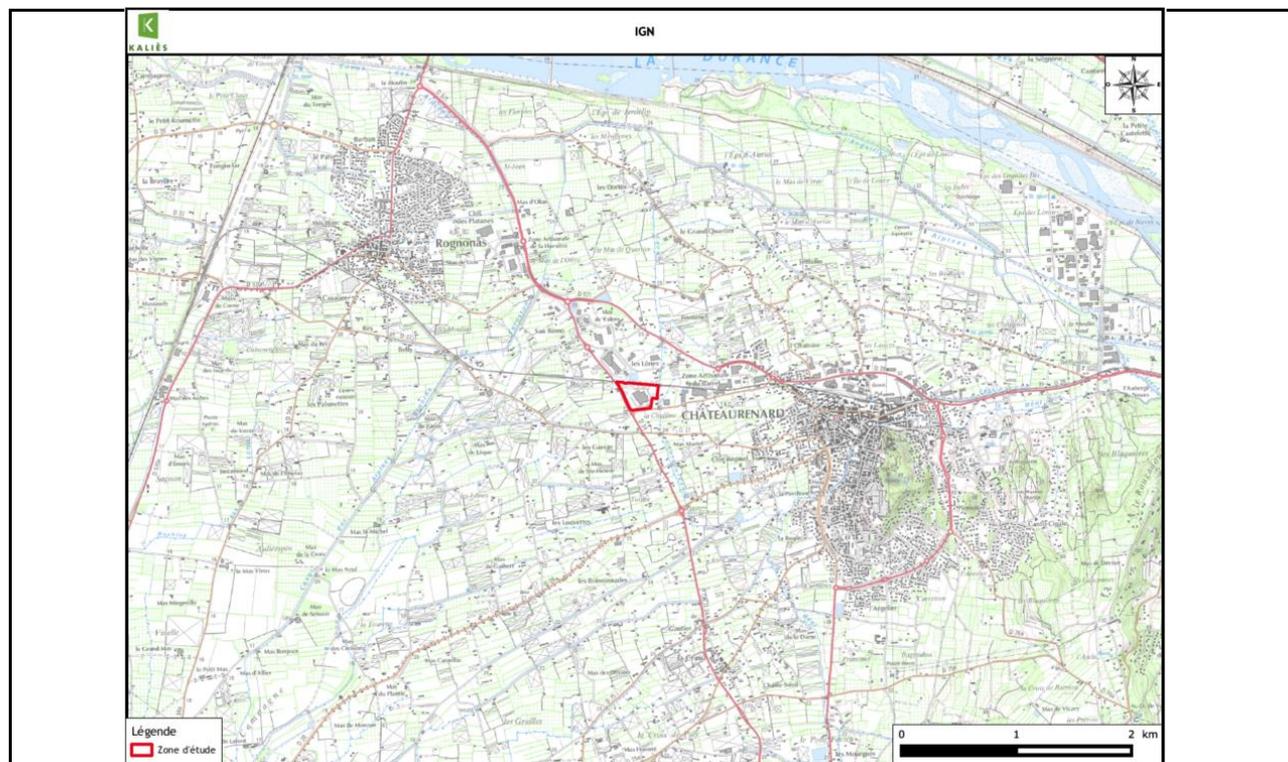
X : 847,045 m

Y : 6 311,444 m

Altitude du site : 62 m NGF

Superficie : 59 700 m²

Extrait de la carte topographique au 1/25 000 (IGN)



2. ÉTAT DU SITE

Exploitant :

Typologie du site

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Agricole / Forestier | <input type="checkbox"/> Commercial |
| <input type="checkbox"/> Décharge | <input type="checkbox"/> Friche |
| <input type="checkbox"/> Habitation(s), loisir(s), école(s) | <input type="checkbox"/> Industriel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) : Entrepôt | |

Conditions d'accès au site

- Site clôturé et surveillé
- Site non clôturé ou clôture en mauvais état, mais surveillé
- Site clôturé mais non surveillé
- Site non clôturé, ou clôture en mauvais état et non surveillé

Population(s) présente(s) sur le site ou à proximité

- Aucune présence
- Présence occasionnelle
- Présence régulière

Typologie

- Travailleurs
- Adultes
- Personnes sensibles (enfants, etc.)

Activités industrielles pratiquées sur le site : Oui Non

Détail le cas échéant : Le site est spécialisé dans le stockage sec et froid positif pour l'expédition de fruits et légumes

3. ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE

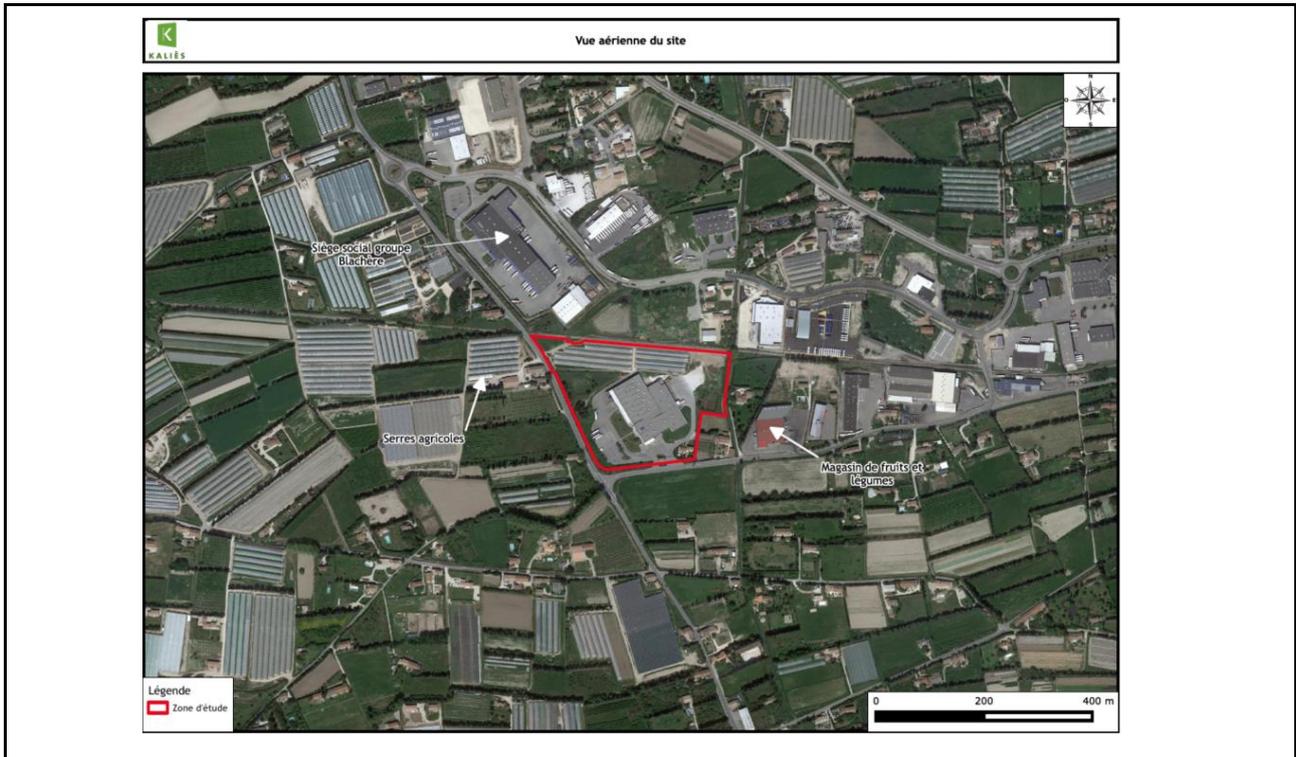
Rayon de visite du voisinage :

- Agricole / Forestier
- Proximité d'une zone naturelle à protéger (Natura 2000, ZNIEFF, etc.)
- Industriel
- Commercial
- Établissements sensibles (crèches, établissements scolaires, parcs et jardins publics)
- Habitat
 - Collectif
 - Résidentiel avec ou sans jardin potager
 - Dispersé

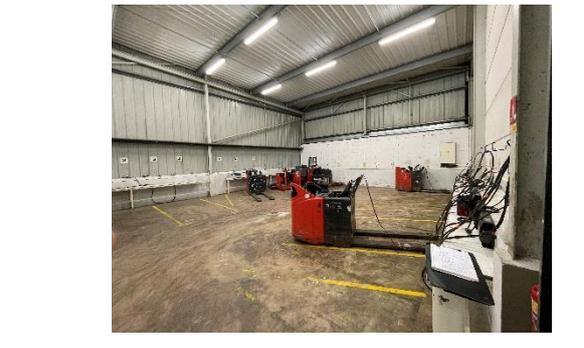
Remarques générales :

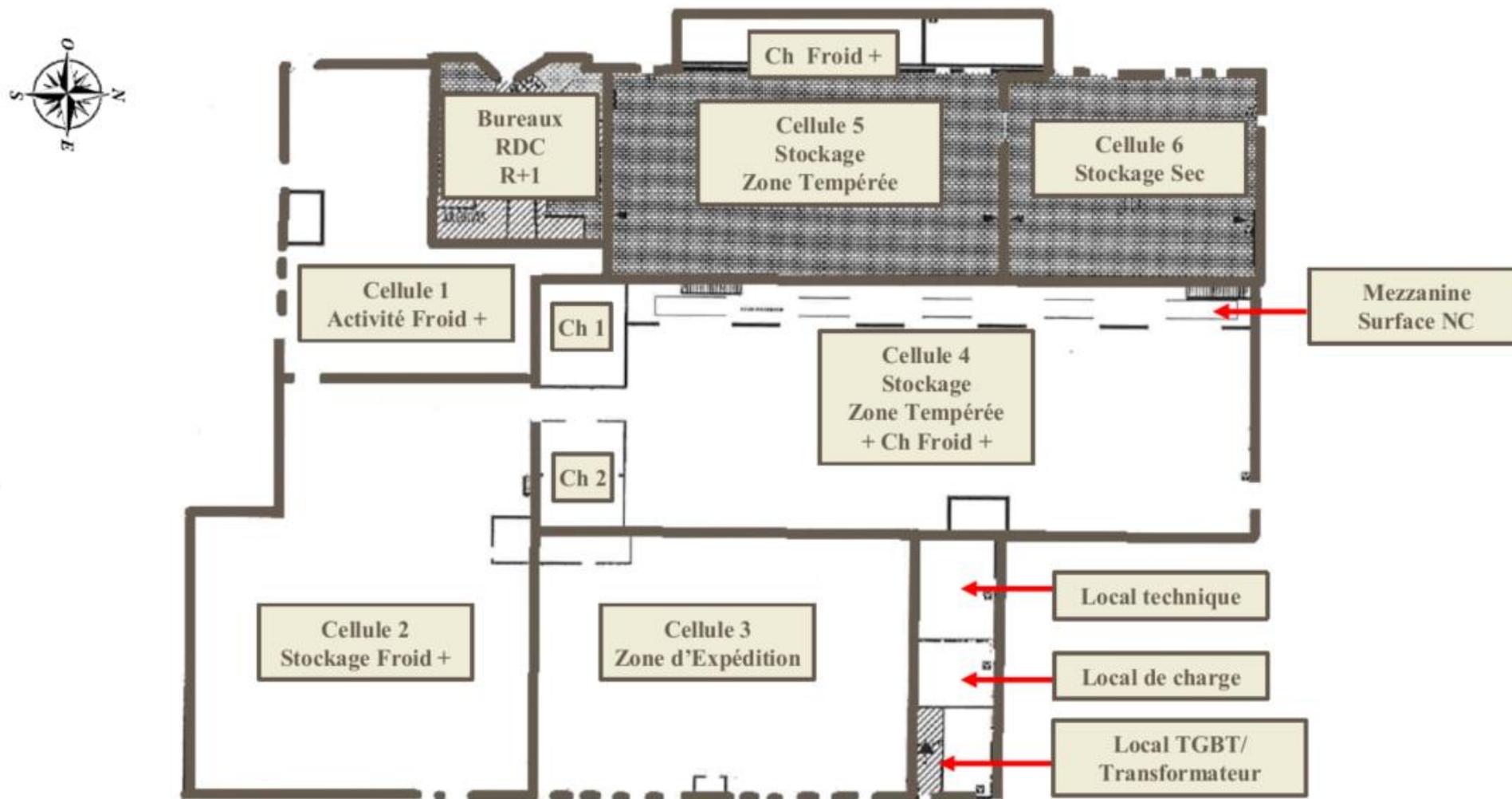
4. DESCRIPTION SUR PLACE

Extrait de l'orthophotographie (Géoportail)



Reportage photographique





Bâtiment(s), superstructure(s) et/ou ouvrage(s) existants

Réf.	Type	Usage	État général	Accès
1	Entrepôt	10 235 m ²	Bon état	Oui
2	Cellule 1	Activité froid positif, 870 m ²	Bon état	Oui
3	Cellule 2	Stockage froid positif, 1 790m ²	Bon état	Oui
4	Cellule 3	Zone d'expédition + local de charge, 1550 m ²	Bon état	Oui
5	Cellule 4	Stockage zone tempérée 2700 m ²	Bon état	Oui
6	Cellule 4	Local technique 130 m ²	Bon état	Oui
7	Cellule 4	Mezzanine 505 m ²	Bon état	Oui
8	Cellule 5	Stockage Zone tempérée, 1 510 m ²	Bon état	Oui
9	Cellule 6	Stockage sec 750 m ²	Bon état	Oui
10	Bureaux RDV	Administratif 300 m ²	Bon état	Oui
11	Bureaux R+1	Administratif + Locaux Sociaux 635 m ²	Bon état	Oui

Stockage(s), dépôt(s) et/ou décharge(s) existant(s)

Type	Substance(s) Produit(s) Déchet(s)	Volume	Conditionnement	Confinement Étanchéité	État Stabilité
Cartons, emballages	/	/	En container de tri	Oui	Stable

Autres caractéristiques du site

Présence de puits et/ou de piézomètres : Oui Non

Revêtements sur site :

Sol nu Enrobé Dalle béton Remblais

Détail :

5. MILIEU(X) SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POLLUÉ(S)

AIR

- Existence de produits volatils/pulvérulents sur le site : Oui Non
- Existence de source(s) d'émission de gaz/poussières, sur le site ou à proximité : Oui Non
- Préciser lesquelles :
- Existence de lieux confinés sur le site ou à sa proximité (caves, vides sanitaires) : Oui Non

EAUX SUPERFICIELLES

- Distance du site ou de la source au cours d'eau le plus proche : La Durance 2,8 km au nord
- Importance : Temporaire Ru Ruisseau Rivière Torrent Fleuve
- Utilisation sensible du cours d'eau le plus proche : La Durance à 2,8 km au nord Oui Non
- Nature : Baignade Pêche Prélèvement(s) destiné(s) à la consommation humaine
- Existence de rejets directs en provenance du site : Oui Non
- Deux séparateurs réceptionnent les eaux de toiture et les eaux de surface extérieures situés avant chaque bassin ainsi que les eaux de trempages des salades.
- Présence de signes de ruissellement superficiel : Oui Non
- Présences de mares : Oui Non
- Situation en zone d'inondation potentielle : Oui Non

EAUX SOUTERRAINES

- Existence d'une nappe d'eau souterraine sous le site : Oui Non
- Nature de l'aquifère : Nappe alluvial de la Basse Durance
- Estimation de la profondeur de la nappe : 3 m
- Utilisation sensible des eaux souterraines : Oui Non
- Nature : Agricole Eau potable Industrielle Privé (domestique)
- Distance du captage le plus proche : 1,1 km à l'est, en latéral hydraulique de la zone d'étude
- Existence potentielle de circulations préférentielles vers la nappe : Oui Non
- Existence d'un recouvrement de formations géologiques à faible perméabilité : Oui Non
- Relation avec une eau de surface : Oui Non
- Préciser laquelle : La Durance

SOL

- Projet de requalification du site : Oui Non
- Indices de pollution du sol du site : Oui Non
- Indices de pollution du sol à l'extérieur du site (retombées atmosphériques) : Oui Non

POLLUTION/ACCIDENTS DÉJÀ CONSTATÉS

Année	Matrice concernée	Type	Origine	Manifestations principales
/	/	/	/	/

Mesures prises à la suite de l'événement

- Évaluation des impacts prévisibles
 Mesures de confinement ou d'évacuation des populations
 Mesures de protection des eaux de surface
 Mesures de protection des eaux souterraines
 Limitation des usages de l'eau
 Mesures de restriction de l'usage des sols

CONNAISSANCE DE PLAINTES CONCERNANT L'USAGE DES MILIEUX

- Oui Non

Détail :

6. MESURES DE MISE EN SÉCURITÉ À PRENDRE

Action	Degré d'urgence
Enlèvement de fûts, bidons	
Excavation de terres	
Stabilisation de produit(s) ou de source(s) (bassins, dépôts, etc.)	
Mise en œuvre d'un confinement	
Restrictions d'accès au site (clôture, etc.)	
Evacuation du site	
Création d'un réseau de surveillance des eaux souterraines	
Contrôle d'une source d'alimentation en eau potable	
Démolition de superstructures (bâtiments, réseaux aériens, etc.)	
Comblement de vides	

En cas de nécessité, prévenir les autorités préfectorales et municipales.

7. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MILIEUX

Les éléments recueillis lors de cette visite permettent, en première approche, de définir le contrôle de la qualité des milieux comme :

- Non pertinent Potentiel Nécessaire

8. PROPOSITION D'UN SCHÉMA CONCEPTUEL DU SITE

USAGE ACTUEL DU SITE :

SOURCE(S) POTENTIELLE(S) DE POLLUTION : Aucune Activités/installation(s) à risque Activité(s) passée(s) Accident(s) avéré(s) Qualité des remblais

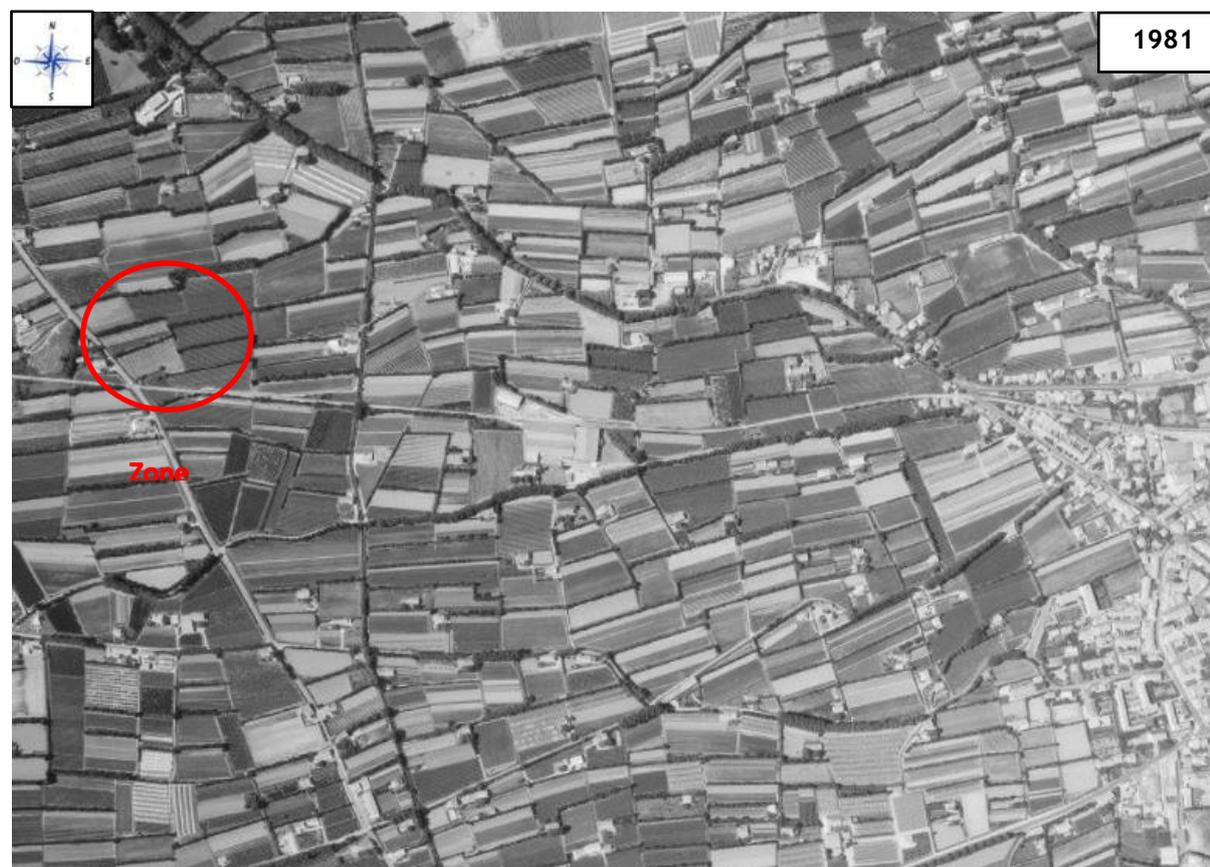
Autre(s) :

POLLUANT(S) POTENTIELLEMENT CONCERNÉ(S) : Aucun BTEX COHV Cyanures Dioxines/furanes ETM HAP Hydrocarbures totaux

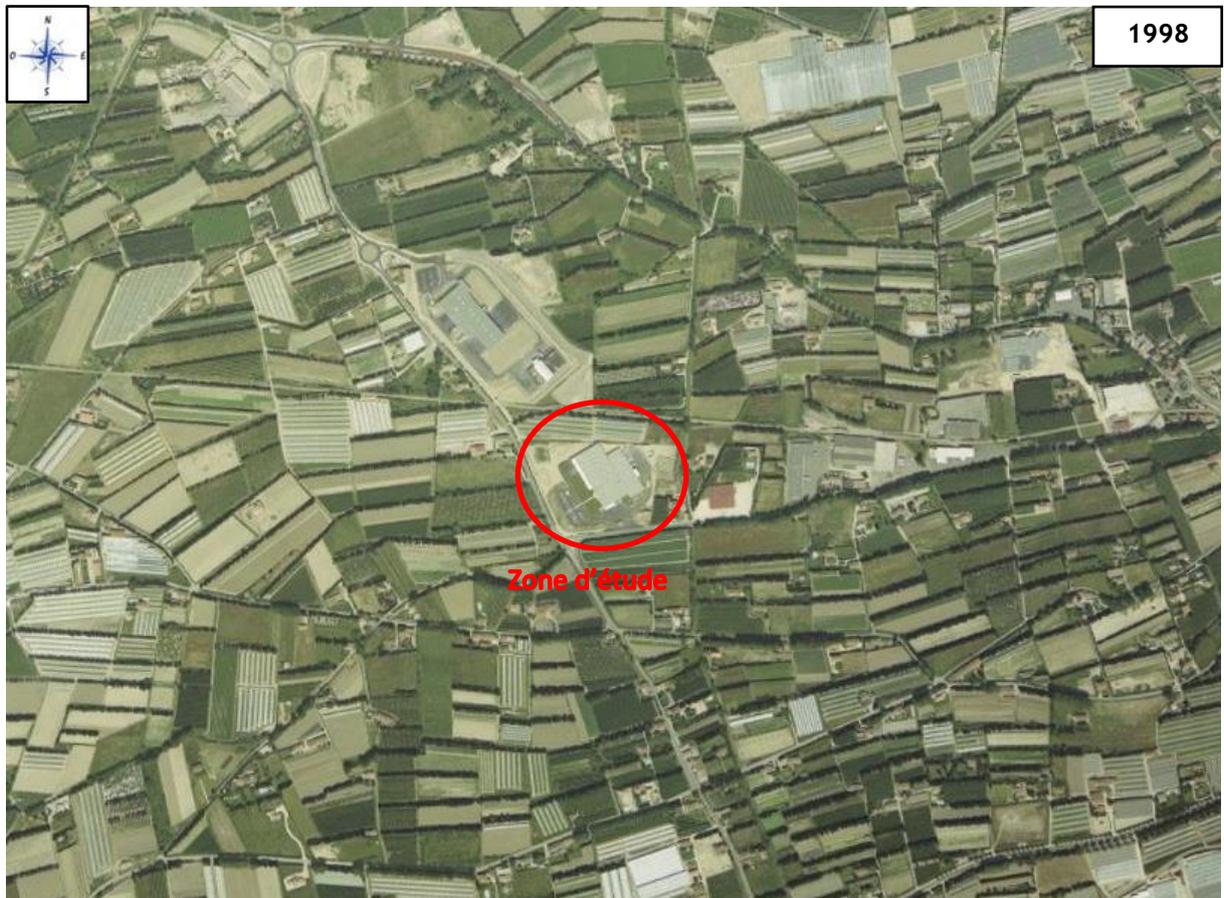
MTBE/ETBE Paramètres azotés PCB Pesticides Autre(s) :

<u>COMPARTIMENTS RETENUS</u>		<u>MÉCANISMES DE TRANSFERT DANS OU ENTRE LES COMPARTIMENTS</u>	<u>CIBLE(S) POTENTIELLE(S)</u>
Présence de bâtiment(s) : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Recouvrement de surface <input type="checkbox"/> Sol nu <input type="checkbox"/> Gravats <input checked="" type="checkbox"/> Dalle béton/Enrobé	ATMOSPHÈRE <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Envol de poussières	<input type="checkbox"/> Sur site <input type="checkbox"/> Hors site <input type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Travailleurs <input type="checkbox"/>
Formations perméables : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Type :	ZONE NON SATURÉE <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Émissions de poussières <input type="checkbox"/> ↑ Volatilisation <input type="checkbox"/>	<u>VOIE(S) D'EXPOSITION POTENTIELLE(S)</u> <input type="checkbox"/> Inhalation de substances volatiles <input type="checkbox"/> Inhalation de poussières <input type="checkbox"/> Contact cutané <input type="checkbox"/> Ingestion de sol <input type="checkbox"/> Ingestion de poussières <input type="checkbox"/> Ingestion d'eau : <input type="checkbox"/> de nappe <input type="checkbox"/> de surface <input type="checkbox"/> de distribution <input type="checkbox"/> Ingestion de végétaux autoproduits
		↓ <input type="checkbox"/> Percolation/lixiviation	
Profondeur de la nappe : 3 m Usage sensible : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	ZONE SATURÉE <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Volatilisation <input type="checkbox"/> ↑ <input type="checkbox"/> Transport (sur ou hors site)	
		↓ <input type="checkbox"/> Échanges nappe-rivière ↑ <input type="checkbox"/> Écoulements de surface/subsurface	
Dénomination : Usage sensible : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	EAU DE SURFACE (SUR/HORS SITE) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Bioaccumulation par les organismes <input type="checkbox"/> Dépôt dans les sédiments <input type="checkbox"/> Transport	

ANNEXE 2. PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES HISTORIQUES









ANNEXE 3. COUPE LITHOLOGIQUE DU SONDAGE DE LA BSS

Identifiant national de l'ouvrage

BSS002EXGM

Ancien code - avant 2017
09662X0004/S

Localisation

Département

BOUCHES DU RHONE (13) - SGR/PAC

Commune

CHATEAURENARD (13027)

Nom local

S

Numéro de carte

0966

Huitième

2X

Région naturelle

Non renseigné

Bassin versant

Non renseigné

Adresse ou Lieu-dit

SONDAGE F.17

Coordonnées

Système	X (m)	Y (m)
Lambert 2 étendu	800920	1879381
Lambert 3 - Sud	800670	179410
Lambert-93	847411	6311520

Système	Latitude	Longitude
WGS84	43.88727481 43° 53' 14" N	4.8344267 4° 50' 3" E

Altitude

25,2 m - Précision EPD

Localisation

Description technique

Document(s) numérisé(s)

Log géologique numérisé



966-2-4 (A2)
-2031-

BUREAU D'ETUDES

A.REY

six en prov.

ELECTRICITE DE FRANCE

Région d'Equipeement Hydraulique

ALPES III

Chute de Basse Durance



CHATEAURENARD

SONDAGE F.17

X = 800,670

Y = 179,410

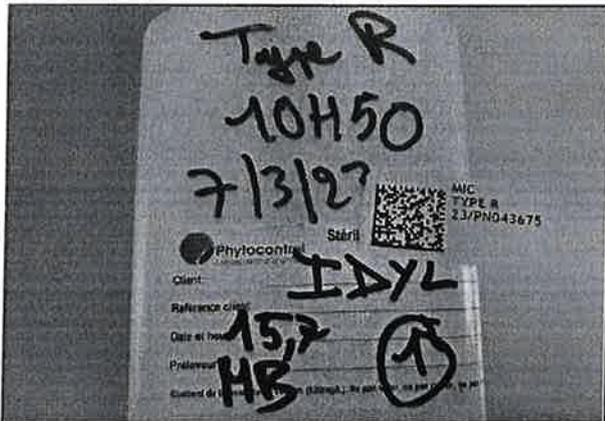
Cotes	Tube	Outil	Batt.	Terrain	Carottage %	Observations	
25,20	102 / 114	PERCUSSANTE TUBAGE 4" TREPAN DE 100% CAROTIER DE 90% ROTATIVE COURONNE A CARBURE	avant			<p>Piezomètre installé</p> <p>Tube de 80/90</p> <p>Nappe à 2,68 le 23.3.54</p> <p>Essai n° 1 du 23/3/1954 Entre 6,89 m. et 6,93 m. $K = 3,32 \cdot 10^{-2}$ m/sec.</p> <p>-Essai n° 2 du 9.3.54 Entre 12,95 m et 12,98 m $K = 3,8 \cdot 10^{-4}$ m/sec.</p> <p>-Essai n° 3 du 10.3.54 Entre 17,16 m et 17,21 m $K = 1,82 \cdot 10^{-2}$ m/s</p> <p>-Essai n° 4 du 12.3.54 Entre 24,76 m et 24,80 m $K = 2,48 \cdot 10^{-3}$ m/s</p> <p>- ESSAI N° 5 du 20/3/1954 Entre 26,19 m et 33,04 m. $K = 9,95 \cdot 10^{-7}$ m/sec.</p> <p>- ESSAI N° 6 du 20/3/1954 Entre 26,19 m et 36,26 m. $K = 9,14 \cdot 10^{-7}$ m/sec. Couche dure entre 34,40 m et 34,90 m. - Arrêt du Sondage à - 36,26 m</p>	
24,20			1				Lim. br. très fin
22,52			2				Lim. jaun. fin et Alluvions
22,40			3				Sable
			4				jaune
			5				grossier
			6				et
			7				gros
			8				galets
			9				roulés
14,20			10				Sable
			11				Jaune
			12				fin
			13				et
			14				petits
			15				galets
			16				roulés
5,90			17				Sable jaune très fin et quelques rares Alluv.
3,20			18				Sable jaune fin et gros Alluvions
			19				
			20				
			21				
			22				
			23				
			24				
			25				
			26				
			27				Calcaire
			28				marneux
			29				blanc
			30				tendre
			31				
			32				
			33				
			34				
			35				
- 11,06	36	Refus					

Exécuté du 5 au 23 MARS 1954

ANNEXE 4. ANALYSES DES EAUX DU FORAGE DU SITE

Référence laboratoire	23/1-043675		
Données fournies par le client	TYPE R		
Nature de l'échantillon	Eau de forage, puit		Nombre d'unités : 4
Usage	Hydrologie_Eau destinée à la consommation humaine		
Date de prélèvement	07/03/2023 11:08:00		
Prélevé par	M. Barcat - Phytocontrol		
Méthode de prélèvement	FD T 90-520*(S2)		
Date de mise en analyse	07/03/2023 16:15:15	Température à réception	3.5 °C
Date de réception	07/03/2023 16:15:15		
Date d'enregistrement	07/03/2023 16:17:09	Transport	phytocontrol marseille
		Agence régionale	Phytocontrol Marseille
Flaconnage	Laboratoire		
Référence de devis	DMA220271		
Analyse(s) demandée(s)			
Analyses	Potabilité type R		

Echantillon à réception



Résultats d'analyses

	Méthode	Résultat	Unité	Limites de Qualité	Références de Qualité
Microbiologie					
Paramètres laboratoire					
Bactéries coliformes*	NF EN ISO 9308-1 septembre 2000	0	UFC/100mL	0	✓
Escherichia coli*	NF EN ISO 9308-1 septembre 2000	0	UFC/100mL	0	✓
Entérocoques Intestinaux*	NF EN ISO 7899-2	0	UFC/100mL	0	✓
Microorganismes revivifiables à 22°C (68h)*	NF EN ISO 6222	présence < 3	UFC/mL		
Microorganismes revivifiables à 36°C (44h)*	NF EN ISO 6222	< 1	UFC/mL		
Pseudomonas aeruginosa*	NF EN ISO 16266	0	UFC/100mL		
Physico-chimie					
Paramètres terrain					
Température de prélèvement*	MOC3310	15,7	°C	25	✓
Paramètres laboratoire					
Conductivité à 25°C*	NF EN 27888	710	µS/cm	[200 - 1100]	✓
Température de mesure de la conductivité*	THERMOMETRIE	18	°C		
pH*	NF EN ISO 10523	7,9	u.pH	[6,5 - 9]	✓
Température de mesure du pH*	THERMOMETRIE	18	°C		
Paramètres Physico-chimie					
Turbidité*	NF EN ISO 7027-1	< 0,5	NFU	2	✓
Anions					
Nitrates*	NF EN ISO 10304-1	6,6	mg/L	50	✓
Nitrites*	NF EN ISO 10304-1	< 0,02	mg/L	0,5	✓
Nitrates(NO3)/50+Nitrites(NO2)/3	Calcul	0,13	mg/L	1	✓
Cations					
Ammonium*	NF EN ISO 14911	< 0,05	mg/L	0,1	✓
Paramètres ACOS					
Paramètre laboratoire		Résultat	Commentaire		
Aspect		Normal			
Couleur		Normal			
Odeur		Normal			
Saveur		Normal			

Légende

ND = Non détecté D = Détecté LQ = Limite de Quantification NA = Non Analysé NQ = Non Quantifiable NI = Non Interprétable EC = Exclu par Criblage

Méthodes utilisées mentionnées en page(s) suivante(s) :

MOC3232(S2) : Protocole de dénombrement des Escherichia coli et bactéries coliformes après filtration sur membrane.

MOC3234(S2) : Protocole de dénombrement des microorganismes revivifiables par comptage des colonies à 22°C et 36°C après ensemencement en profondeur en gélose nutritive (PCA).

MOC3235(S2) : Protocole de dénombrement des entérocoques après filtration sur membrane.

Phytocontrol Laboratoire d'analyses

Phytocontrol Analytics France, Parc Scientifique Georges BESSE II - 180 rue Philippe Maupas - CS 20009 - 30035 Nîmes Cedex 1

Tél. 0 800 900 775 - www.phytocontrol.com - service-clients@phytocontrol.com

S.A.S. au Capital de 1.000.000 euros - SIRET 490 024 049 00028 RCS Nîmes - TVA intracom FR08490024049 - APE 7120B

MOC3237(S2) : Protocole de dénombrement de pseudomonas aeruginosa après filtration sur membrane.
MOC3310(S2) : Détermination de la température.
MOC3313(S2) : Dosage des anions par chromatographie ionique.
MOC3314(S2) : Dosage des cations par chromatographie ionique.
MOC3316(S2) : Détermination de la conductivité électrique (avec compensation automatique de la température).
MOC3317(S2) : Détermination du pH.
MOC3319(S2) : Détermination de la turbidité.
MOC3322(S2) : Evaluation des paramètres ACOS (Aspect, Couleur, Odeur, Saveur).

(S2) : analyse réalisée par Phytocontrol laboratoire d'analyses - 70 allée Graham Bell - Parc Georges Besse - 30035 NIMES

- ✓ Paramètre respectant les limites et références de qualité réglementaires.
- ✗ Paramètre ne respectant pas les limites ou références de qualité réglementaires.

Commentaires

Les limites et références de qualité indiquées sont celles de l'arrêté du 11/01/07 modifié par l'arrêté du 30/12/22 applicables aux eaux destinées à la consommation humaine.
Pour les paramètres analysés, l'échantillon respecte les limites de qualité réglementaires.
Pour les paramètres analysés, l'échantillon respecte les références de qualité réglementaires.

Résultat indicatif hors accréditation :
Microorganismes revivifiables à 22°C (68h) : 1 UFC/mL

Signature

L'actualisation des données réglementaires est assurée par notre Service Veille Réglementaire dans le respect des dates de mise en application des textes européens ou autres référentiels publiés.

Rapport validé par :

Mélanie CATAPANO
Validation Analytique



- Ce certificat produit et validé électroniquement fait foi. Le nom et la fonction des responsables sur ce document ont été produits sur base d'une procédure protégée et personnalisée. Une version papier de ce document paraphé peut être obtenue sur simple demande.
- Les résultats d'analyse ne concernent que les objets soumis à l'analyse.
- Dans le cas où les prélèvements ne sont pas réalisés par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
- Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
- Pour évaluer le respect des Limites et des Références de Qualité, il n'a pas été pris en compte l'incertitude de mesure.
- Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation (sauf mention contraire).
- Phytocontrol est agréé par l'AFSCA, habilité par l'INAO, le BNN et le QS et est certifié ISO 14001 par l'Afnor.
- Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux. Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
- Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement, se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement.
- Laboratoire agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire pour les mesures de radioactivité de l'environnement – portée détaillée de l'agrément disponible sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire
- Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui pourraient affecter la validité des résultats.

Microbiologie

Paramètres laboratoire

Résultat LQ méthode

Unité : UFC/100mL

Bactéries coliformes*	0	MOC3232
Escherichia coli*	0	MOC3232
Entérocoques intestinaux*	0	MOC3235

Unité : UFC/mL

Microorganismes revivifiables à 22°C (68h)*	présence < 3	3 MOC3234
Microorganismes revivifiables à 36°C (44h)*	< 1	1 MOC3234

Unité : UFC/100mL

Pseudomonas aeruginosa*	0	MOC3237
-------------------------	---	---------

Physico-chimie

Paramètres terrain

Résultat LQ méthode

Unité : °C

Température de prélèvement*	15,7	MOC3310
-----------------------------	------	---------

Paramètres laboratoire

Résultat LQ méthode

Unité : µS/cm

Conductivité à 25°C*	710	5 MOC3316
----------------------	-----	-----------

Unité : °C

Température de mesure de la conductivité*	18	MOC3316
---	----	---------

Unité : u.pH

pH*	7,9	4 MOC3317
-----	-----	-----------

Unité : °C

Température de mesure du pH*	18	MOC3317
------------------------------	----	---------

Paramètres Physico-chimie

Résultat LQ méthode

Unité : NFU

Turbidité*	< 0,5	0,5 MOC3319
------------	-------	-------------

Anions

Résultat LQ méthode

Unité : mg/L

Nitrates*	6,6	0,2 MOC3313
-----------	-----	-------------

Nitrites*	< 0,02	0,02 MOC3313
-----------	--------	--------------

Nitrates(NO3)/50+Nitrites(N O2)/3	0,13	MOC3313
-----------------------------------	------	---------

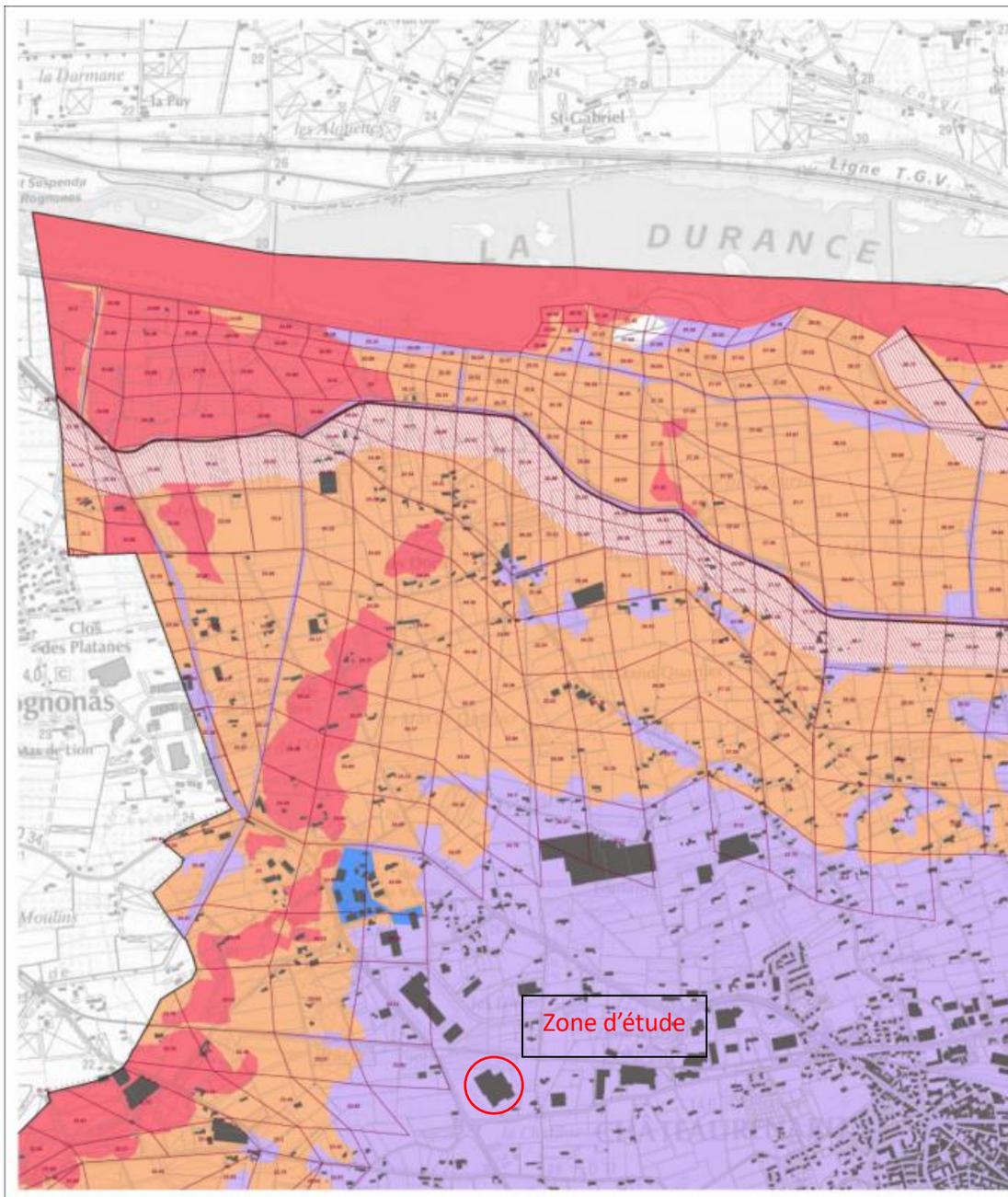
Cations

Résultat LQ méthode

Unité : mg/L

Ammonium*	< 0,05	0,05 MOC3314
-----------	--------	--------------

ANNEXE 5. EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE DU RISQUE D'INONDATION



COMMUNE DE
CHATEAURENARD
Planche Nord

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
APPLICATION L561-1
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

INONDATION

Edition : Mars 2023
Arrêté préfectoral du 17 avril 2023

Document approuvé le :
12 avril 2016

Source :

SCAN100@-IGN
Cadastré / DGFiP

LEGENDE

-  Bande de sécurité
-  R2 : aléa fort, hors centre urbain
-  R1 : aléa modéré, zone peu ou pas urbanisée
-  B1 : aléa modéré zone urbanisée
-  Be : aléa exceptionnel
-  Digue de protection Ouvrage en remblai
-  Casier hydraulique et cote de référence en m NGF

Annexe volontaire n°11 : Charte chantier respectueux de l'environnement

PROUDREED
2022

Cette annexe comprend 10 pages.

LES NUMÉROS

D'URGENCE



POMPIER 18

SAMU 15

POLICE 17

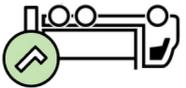
**CENTRE D'APPEL
SECOURS** 112

**NUMERO DU RESPONSABLE
CHANTIER / PREVENTIONNISTE**
À COMPLÉTER

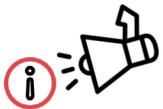
LES BONNES PRATIQUES

D'UN CHANTIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT





**CONTRÔLER LES
ENGINS DE CHANTIER**



**SIGNALER
TOUT DANGER**



**RESPECTER LES
RÈGLES DE SÉCURITÉ**



**PORTER
SES EPI**

SÉCURITÉ ET SANTÉ



**RESPECTER LES HORAIRES
POUR ÉVITER LES
NUISSANCES SONORES**



**ECONOMISER
LES RESSOURCES
EN EAU ET ELECTRICITE**



**VIDER LES EAUX DE LAVAGE
DANS LES ZONES AUTORISÉES**



**ÉVITER LES
INCIVILITÉS**

NUISSANCES



**PRÉVOIR CENDRIERS
ET POUBELLES**



**NE PAS LAISSER DE
DÉCHETS SUR LE CHANTIER**



**TRIER
LES DÉCHETS**



**NETTOYER LES
ESPACES DE TRAVAIL**

PROPRETÉ

Lettre introductive de la Charte Chantier Respectueux de l'Environnement (CCRE)

La RSE fait partie intégrante de LA stratégie d'entreprise de Proudreed. Depuis de nombreuses années déjà, la préservation de l'environnement, est l'une des priorités de nos équipes. Aujourd'hui cela s'inscrit dans une politique encore plus déterminée visant à impacter positivement la société et à construire un écosystème éthique et responsable en collaboration avec nos entreprises partenaires.

Un chantier respectueux de l'environnement est le prolongement naturel de nos efforts de qualité environnementale mis en place lors de la conception d'un bâtiment. Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche, l'enjeu d'un chantier respectueux de l'environnement est de limiter ces nuisances au bénéfice des riverains, des personnes et de l'environnement.

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs d'un chantier respectueux de l'environnement sont de :

- limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier
- limiter les risques sur la santé des travailleurs
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier
- limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge et en revaloriser le plus possible via des filières locales.

Modalités de mise en place et de signature :

La Charte Chantier Respectueux de l'Environnement fait partie des pièces associées à la préparation et au suivi des travaux. Elle concerne l'ensemble des intervenants sur le chantier.

Cette charte est signée par le contractant général qui a pour mission de la diffuser et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à son application que cela soit auprès de ses équipes en propre ou de ses entreprises sous-traitantes

Respect de la réglementation :

Toutes les entreprises intervenant sur le chantier s'engagent à respecter la réglementation en vigueur et à mettre en place un contrôle interne pour sa bonne application

Contrôle et suivi de la démarche environnementale :

Le contractant général, signataire de la charte, sera le garant de la bonne application de celle-ci. Il devra informer et sensibiliser le personnel des entreprises lors d'une ou plusieurs réunions, au commencement du chantier et pendant son déroulement si cela s'avère nécessaire. Une brochure de présentation des principaux écogestes lui sera fournie et devra être distribuée aux ouvriers. Une feuille de présence devra être signée par les ouvriers lors de ces réunions.

Le contractant général devra également diffuser l'information auprès des riverains de la zone du chantier.

En fin de chantier, le contractant général devra aussi transmettre un classeur contenant :

- Les documents permettant le suivi des filières de traitement et des quantités de déchets du chantier (bordereau de collecte, bons de décharge, poids des déchets...)

- Les documents incluant les consommations d'eau et d'électricité du chantier (factures...)
- Les feuilles de présences aux réunions d'information.

Deux visites de contrôle seront réalisées par Proudreed pendant le déroulement du chantier. C'est lors de ces visites que la bonne application de la charte sera évaluée via un tableau comportant les critères de cette charte.

A la fin du chantier, une note globale sera décernée. Pour les chantiers où plus de 80% des points de la charte auront été appliqués, sur la moyenne des points relevés lors des 2 visites et sur 100% des documents à transmettre à la fin du chantier, une récompense sous la forme d'un événement avec buffet ou barbecue sera offerte par Proudreed.

Signature contractant général :



Signature Proudreed :



	Régle- mentaire (loi, PLU)	Exigé Par Proudreed	Préconisé Par Proudreed	Non applicable au chantier	Visite n°1		Visite n°2		Docs à fournir (classeur)	Commentaires
					Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme		
Article 1 : Organisation du chantier										
Les plans délimitant les différentes zones et précisant les modalités d'organisation sont transmis lors de la réunion de préparation. PIC									X	
Article 1.1 : Propreté du chantier										
Lors de la préparation du chantier, sont définies et délimitées les différentes zones du chantier :										
• stationnements										
• cantonnements										
• aires de livraison et stockage des approvisionnements										
• aires de fabrication ou livraison du béton										
• aires de tri et stockage des déchets										
Des moyens sont mis à disposition pour assurer la propreté du chantier (bacs de rétention fluides hydrauliques-hydrocarbures, protection par filets des bennes pour le tri des déchets, bacs mégots, tri bennes...)										
Le nettoyage des cantonnements intérieurs et extérieurs, des accès et des zones de travail, est effectué régulièrement.										
Le brulage des déchets sur le chantier est interdit.	X									
Article 1.2 : Stationnement des véhicules du personnel de chantier										
Le stationnement des véhicules du personnel devra être réduit et optimisé afin de produire le moins de gêne ou nuisance dans les rues voisines.										
Article 1.3 : Accès des véhicules de livraison										
Les entreprises chargées des approvisionnements seront tenues informées de la démarche qualité environnementale du chantier.										
Les approvisionnements seront planifiés sur la journée afin d'éviter les livraisons aux heures de pointe ou à des heures susceptibles de créer des nuisances au voisinage.										

	Réglementaire (loi, PLU)	Exigé par Proudreed	Préconisé par Proudreed	Non applicable au chantier	Visite n°1		Visite n°2		Docs à fournir (classeur)	Commentaires
					Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme		
Article 2 : Information des riverains du site										
L'information des riverains du site est du ressort du conducteur de travaux. Une affiche avec son numéro de téléphone devra être visible à l'entrée du chantier.										
Une information permanente sera affichée sur la démarche environnementale du chantier et l'organisation du tri des déchets.									X (Photo)	
Article 3 : Information du personnel de chantier										
Une brochure d'information sera distribuée à toutes les personnes travaillant sur le chantier. Elle présente le chantier ainsi que les démarches environnementales et de sécurité.									X	
Une réunion d'information sera organisée à l'arrivée de chaque nouvelle entreprise. Cette information devra être transmise à toutes les personnes travaillant sur le chantier (feuille de présence à la réunion à fournir)									X	
La formation associée à la mise en œuvre d'actions de réduction des nuisances en conditionne largement l'efficacité. Chaque entreprise précisera ses modes opératoires pour assurer la sensibilisation et la formation de son personnel. (bonus)										
Article 4 : Limitation des nuisances causées aux riverains										
Article 4.1 : Niveau acoustique en limite de chantier										
Le niveau acoustique maximum en limite de chantier (hors dispositifs sonores de sécurité) est de 85 dB(A).	X									
Article 4.2 : Contrôle permanent du niveau acoustique										
Le chantier se trouve très proche d'un environnement sensible, le contrôle des niveaux des bruits de chantier doit être permanent. Ce contrôle permanent sera réalisé par la mise en place de capteurs judicieusement placés autour du bâtiment. Une vérification occasionnelle sera effectuée.										

	Réglementaire (loi, PLU)	Exigé Par Proudreed	Préconisé Par Proudreed	Non applicable au chantier	Visite n°1		Visite n°2		Docs à fournir (classeur)	Commentaires
					Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme		
Article 4.3 : Limitation des émissions de poussières et de boue										
Le salissement de la chaussée par les véhicules devra être évité ou nettoyé.										
Des arrosages réguliers du sol seront pratiqués afin d'éviter la production de poussières en période sèche.										
Des protections seront prévues contre les clôtures de chantier pour éviter toutes projections sur les avoisinants.										
Article 5 : Limitation des risques sur la santé du personnel										
Article 5.1 Niveaux sonores des outils et des engins										
Un contrôle de conformité des bruits émis par les outils et engins sera effectué sur demande.										
Les niveaux sonores (pression acoustique) des engins et outils utilisés sur le chantier (hors dispositifs sonores de sécurité) seront inférieurs ou égaux à 80 dB(A) à 10 m de l'engin ou de l'outil.	X									
Article 5.2 Risques liés à la sécurité sur le chantier										
Les règles de sécurité sont respectées :										
• le port des EPI	X									
• le balisage des zones	X									
• la présence de tous les garde-corps	X									
• la conformité des accès	X									
Article 5.3 Risques sur la santé liés aux produits et matériaux										
Pour tout produit ou technique faisant l'objet d'une fiche de données sécurité, celle-ci devra être fournie à l'arrivée sur le chantier et les prescriptions y figurant devront être respectées. Une copie de chaque fiche sera conservée dans un classeur spécifique sur le chantier.	X								X Vérifier le classeur	

	Réglementaire (loi, PLU)	Exigé Par Proudreed	Préconisé Par Proudreed	Non applicable au chantier	Visite n°1		Visite n°2		Docs à fournir (classeur)	Commentaires
					Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme		
Article 6 : Limitation des pollutions de proximité										
Article 6.1 : Eaux de lavage										
Des bacs de rétention seront mis en place pour récupérer les eaux de lavage des outils et bennes.										
Les eaux de lavage des bennes à béton seront récupérées. Après une nuit de sédimentation, chaque matin, l'eau claire sera rejetée et le dépôt béton extrait de la cuve de décantation jeté dans la benne à gravats inertes.										
Article 6.2 : Huiles de décoffrage										
L'huile végétale sera systématiquement privilégiée.										
Article 6.3 : Matériaux et produits utilisés										
Les matériaux de remblais sont issus de filières de recyclage, lorsque techniquement la filière existe.										
Les produits avec écolabels sont utilisés :										
• produits de nettoyage										
• colles										
• décapants										
• peintures										
• solvants										
• huiles/hydrocarbures										
Article 7 : Gestion et collecte sélective des déchets										
Article 7.1 : Limitation des volumes et quantités de déchets										
La production de déchets à la source peut être réduite :										
• par le choix de systèmes constructifs (composants préfabriqués, ...) générateurs de moins de déchets.										
• les chutes de bois sont limitées par le retour aux fournisseurs des palettes de livraison.										
• les emballages sont contrôlés et limités dans leur quantité dès la passation des marchés avec les fournisseurs.										
• les pertes et les chutes seront réduites par une optimisation des modes de conditionnement.										

	Réglementaire (loi, PLU)	Exigé Par Proudreed	Préconisé Par Proudreed	Non applicable au chantier	Visite n°1		Visite n°2		Docs à fournir (classeur)	Commentaires
					Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme		
Article 7.2 : Modalité de la collecte										
Les modalités de collecte des déchets seront précisées lors de la préparation de chantier. Elles comporteront :										
<ul style="list-style-type: none"> la signalisation des bennes et points de stockage ; l'identification des bennes sera notamment assurée par des logotypes facilement identifiables par tous. 										
<ul style="list-style-type: none"> des aires décentralisées de collecte à proximité immédiate de chaque zone de travail 										
<ul style="list-style-type: none"> le transport depuis ces aires décentralisées jusqu'aux aires centrales de stockage 										
Les modalités de gestion des déchets doivent garantir le tri des déchets dangereux par rapport aux déchets banals. Les déchets valorisables (emballages cartons, bois) doivent être valorisés.	X									
L'aire centrale de stockage comprend :										
<ul style="list-style-type: none"> des bennes pour les déchets valorisables (bois, cartons, papier...) 										
<ul style="list-style-type: none"> benne ou emplacement matérialisé pour métaux non ferreux et stockage du fer, fonte... 										
<ul style="list-style-type: none"> benne pour les déchets industriels banals (DIB, OM) 										
<ul style="list-style-type: none"> benne béton/ciment, maçonnerie brique 										
<ul style="list-style-type: none"> contenant déchets industriels spéciaux solides 										
<ul style="list-style-type: none"> contenant déchets industriels spéciaux liquides 										
L'organisation de la collecte, du tri complémentaire et de l'acheminement vers les filières de valorisation seront recherchées à l'échelle locale.										
Les filières déchets sont :										
<ul style="list-style-type: none"> bétons et gravats inertes : concassage, triage, calibrage 										
<ul style="list-style-type: none"> déchets métalliques : ferrailleux 	X									
<ul style="list-style-type: none"> bois : tri entre bois traités et non traités, recyclage des bois non traités 	X									
<ul style="list-style-type: none"> déchets respectueux de l'environnements : compostage 										
<ul style="list-style-type: none"> plastiques : tri et, selon le plastique, broyage et recyclage en matière première 										

	Réglementaire (loi, PLU)	Exigé Par Proudreed	Préconisé Par Proudreed	Non applicable au chantier	Visite n°1		Visite n°2		Docs à fournir (classeur)	Commentaires
					Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme		
Article 7.3 : Modalité de suivi des déchets										
Les modalités de suivi des déchets seront précisées lors de la préparation du chantier. Elles comporteront notamment :										
• la fourniture des tickets de pesée des destinataires de tous les déchets									X	
• la tenue d'un registre des déchets de chantier précisant la nature, volume et tonnage, date de transport...	X								X	
• la présentation des justificatifs de gestion des déchets dangereux (BSD)	X								X	
Article 8 : Les consommations en eau et électricité										
Les documents contenant les consommations d'eau et d'électricité du chantier seront demandés (factures...)									X	
									/9	

Critères de notation :

Il y a 64 points à obtenir par visite donc un total de 128 points pour le chantier. 1 point par critère est décerné.

Comme évoqué dans la lettre introductive, si au moins 80% des points de la charte sont appliqués, ce qui représente 100 points ou plus, une récompense est débloquée sous la forme d'un événement autour d'un barbecue ou d'un buffet offert par Proudreed.

TOTAL :

Visites	Docs

Signature et date :